



**Signature de la convention de partenariat entre
la Commission Nationale Française pour l'UNESCO
et le Comité National des Géoparcs de France
relative à la mise en œuvre, en France, des directives opérationnelles pour les
Géoparcs mondiaux UNESCO du Programme International de Géosciences et
des Géoparcs.**

Préambule

« L'UNESCO travaille avec les Géoparcs depuis 2001. En 2004, au siège de l'UNESCO à Paris, 17 Géoparcs européens, dont le Géoparc français de Haute-Provence, et 8 Géoparcs chinois ont formé le Réseau mondial des Géoparcs (GGN).

Après plus de 10 années de collaboration entre l'UNESCO et le GGN, les 195 États membres de l'UNESCO ont ratifié, le 17 novembre 2015, lors de la 38^{ème} Conférence générale, la création d'un nouveau label, Géoparcs mondiaux UNESCO, intégré au Programme International pour les Géosciences.

L'adoption de ce label montre l'importance pour les Etats de la gestion transversale de territoires présentant un intérêt géologique exceptionnel, ainsi que des démarches locales de développement durable qui s'inscrivent dans les objectifs du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030.

En 2014, les Géoparcs français, ont fait le choix de se fédérer en association nationale, dénommée Comité National des Géoparcs de France, pour promouvoir le label, renforcer les liens avec les instances nationales et suivre le développement des nouvelles candidatures.

Le Comité National des Géoparcs de France a travaillé, lors des deux années d'échange entre les Géoparcs et l'UNESCO pour la reconnaissance officielle du label, en très étroite collaboration avec la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

Les statuts et les directives opérationnelles approuvés pour les Géoparcs mondiaux UNESCO recommandent la création d'un comité national des Géoparcs et la définition, par la Commission nationale pour l'UNESCO, d'une procédure officielle pour les candidatures et revalidations au statut de Géoparc mondial UNESCO.

La présente convention a pour objet de définir les rôles respectifs de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO et du Comité National des Géoparcs de France dans la mise en œuvre, en France, du Programme Géoparcs mondiaux UNESCO. »

La signature de cette convention a eu lieu le 13 décembre dernier sous la présidence de M. Daniel JANICOT, président de la CNFU et de M. Jean-Luc DESBOIS, Président du CNGF.

Dans son mot d'accueil, M. Daniel JANICOT rappelle que le réseau français compte actuellement 6 Géoparcs qui ont créé, en 2014, le Comité National des Géoparcs de France. Il était donc nécessaire d'élaborer un accord entre le CNGF et la CNFU pour faire fonctionner ce réseau et accueillir de nouveaux projets.

M. Laurent STEFANINI, Ambassadeur délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, souhaite que les géoparcs français soient des ambassadeurs au niveau mondial. Il précise que l'obtention du label et le développement des géoparcs français ne doit pas rester qu'une fierté locale mais doit servir d'exemplarité mondiale. Il manifeste sa satisfaction que l'excellence française soit reconnue mais insiste sur l'aide que les géoparcs français doivent maintenant apporter aux autres. Il y a 127 géoparcs répartis dans 35 pays.

A son tour, Patrick MAC KEVER, Chef de la Section Sciences de la Terre et de la réduction des géorisques, Secrétaire du PIGG à l'UNESCO, s'est félicité de la création du CNGF et de la signature de cet accord et espère que la France pourra compter un 7^{ème} géoparc bientôt.

Il fait référence au premier symposium international qui s'est tenu à Digne en 1991 sur la protection du patrimoine géologique qui a permis la prise de conscience officielle de la valeur patrimoniale des objets géologiques. L'objectif, maintenant, est de provoquer un rapprochement entre les peuples et ce patrimoine géologique et de promouvoir le patrimoine géologique durable.

M. Guy MARTINI, président du Conseil des géoparcs mondiaux, a souligné le rôle que va désormais pouvoir jouer la France dans le réseau mondial des géoparcs. Il faut, selon lui, structurer et clarifier les actions à engager dans le respect de l'éthique et la transparence. Il est favorable, entre autres, à une coopération des géoparcs français avec les territoires d'outre-mer et l'Afrique.

Pour M. Jean-Luc DESBOIS, président du Comité National des Geoparcs de France, il s'agit de la première étape de la reconnaissance du label qui va permettre le fonctionnement du réseau français. Pour assurer son développement, il faudra multiplier les contacts et obtenir le soutien des acteurs et autorités liés au tourisme, à la culture, à l'écologie, aux affaires étrangères...

Il se réjouit que le label « Géoparks » soit convoité et qu'un certain nombre de projets français émergent. Ceci laisse présager la multiplicité des géoparcs sur notre territoire.

Il est bien entendu prêt à coopérer et échanger pour porter le message de l'UNESCO, promouvoir les atouts du développement touristique durable, contribuer à la valorisation du patrimoine géologique et collaborer au développement de la francophonie. Il est convaincu que la France peut désormais trouver sa place au niveau mondial.

<https://unesco.delegfrance.org/Programme-Geoparcs-mondiaux-UNESCO-Signature-de-la-convention-entre-la-3030>

La Société Géologique de France, membre du Comité National des Géoparcs de France et invitée à la signature de cette convention, suivra avec le plus grand intérêt les actions menées par les géoparcs et leur développement et s'en fera l'écho auprès de la communauté scientifique.